

Extra muros

Sauve qui peut (les élèves)

« La jeunesse sait qu'elle n'est que le temps de l'ennui, du désordre ; pas un soir à vingt ans où l'on ne s'endorme avec cette colère ambiguë qui naît du vertige des occasions manquées. » (Paul Nizan)

« Jamais sans doute une société n'aura autant vanté à ce point la jeunesse, comme modèle de comportement et d'usage de la vie, et jamais elle ne l'aura dans les faits aussi mal traitée. » (Jaime Semprun)

Les volées du virus

Les examens de maturité ont été annulés, c'est sauf erreur une première historique en Suisse. En France, ils ont été annulés une fois, le fait est bien connu, en juin 1968, et les bacs ont été accordés à plus de 80% sur la base d'une seule journée d'épreuves orales, par des examinateurs en costume-cravate qui ont donné de bonnes notes car ils avaient peur des élèves, et par des profs aux cheveux longs qui ont donné de bonnes notes car ils étaient en faveur des élèves. En juin 1944, les examens écrits du baccalauréat ont eu lieu, peu avant le débarquement, mais les oraux ont été supprimés, faute d'un nombre suffisant d'examineurs.

Dernièrement, une pétition lancée par des élèves demandait cette suppression, ce qui était justifié au vu de la longueur de l'interruption des cours. La CDIP aura pesé en faveur de leur annulation en demandant la suppression des examens oraux, décision difficilement compréhensible, car des épreuves orales auraient pu avoir lieu dans le respect des mesures sanitaires et auraient sans doute permis une conclusion honorable du parcours scolaire de nos élèves, qui sont désormais privés d'un accomplissement réel et symbolique de leurs études, en l'absence de surcroît de cérémonies de promotion. Cette annulation était sans doute la seule option possible, mais on remarquera tout de même que c'est une étape de leur vie qui est gommée et l'un des derniers rites de passage pour la jeunesse étudiante qui est escamoté pour la volée du virus.

Parmi toutes les catégories de personnes qui souffrent durant cette période, il semble que les autorités scolaires ne prennent pas bien la mesure de ce que l'éloignement social, le confinement, l'impossibilité de terminer leur année scolaire produit en termes de frustration, d'impuissance et d'anxiété sur les élèves. Ou peut-être qu'elles le reconnaissent, mais tout affairées à communiquer sur l'enseignement à distance ou la « réinvention de l'école », elles n'ont pas pris une seule fois le temps et l'occasion de s'adresser au public scolaire pénalisé lourdement par cette crise sanitaire, pour lui tenir un discours de compréhension généreuse et reconfortante. Nos élèves, dispersés dans des confins plus ou moins heureux, auraient mérité qu'on les considère comme des personnes, dignes de respect et d'attention.

Des recours en rafale

Aujourd'hui, il semble que la jeunesse étudiante ne fasse plus peur à personne, si ce n'est pour les recours que les parents pourraient tenter à bon droit pour la défendre face à ce qui s'annonce comme une injustice scolaire sans précédent. Les jeunes confinés ont travaillé chez eux, n'ont pas lancé de pavés ni inscrit d'horribles slogans libertaires sur les murs désertés des villes, tout au plus auront-ils peut-être écopé de quelques amendes pour non-respect des distances sociales par des vigiles trop zélés. Nous voulons donc saluer leur courage et leur discipline, quand le travail intellectuel a été un moyen de tenir le coup dans cette

mauvaise période, comme cela a été le cas pour beaucoup.

Mais les devoirs et travaux qui auront été rendus durant la période hors les murs ne pourront pas être notés, sur la suspicion qu'il pourrait s'agir de « notes artificielles » qui pourraient « mettre en péril la crédibilité des titres », selon les mots de la cheffe, qui répondait à une revendication des gymnasiens à l'origine de la pétition sur l'annulation des examens. Il y a là un double soupçon détestable : les élèves et le corps enseignant auraient fait un travail peu rigoureux, voire malhonnête ! C'est d'autant plus dommageable pour les élèves qui se sont montrés assidus durant cette période, qu'ils ont livré des copies ou des présentations orales souvent très satisfaisantes, dans des conditions pourtant difficiles. Après avoir tant vanté, salué l'énergie et l'inventivité des collègues depuis le 13 mars, les avoir remerciés *ad nauseam*, voilà bien une curieuse manière de reconnaître ce travail.

Aux mêmes élèves qui réclamaient, avec notre soutien, un possible retour en classe dès le 11 mai pour leurs camarades en difficulté et en situation d'échec, par groupes de cinq comme autorisé par le Conseil fédéral et l'OFSP, un refus catégorique a été signifié, au prétexte de l'égalité des chances, eu égard aux élèves vulnérables qui ne pourraient pas venir en classe. On notera qu'avec un tel argument, on n'ouvre plus les classes pour un moment encore. C'est aussi l'occasion de souligner à quel point le recours mécanique et formel au discours de l'équité finit par produire une somme d'inégalités et d'injustices bien réelles.

Et vraisemblablement pour les mêmes raisons douteuses, il ne pourra plus y avoir, dès le retour en classe, ne serait-ce qu'à titre facultatif, des occasions pour les élèves « en situation d'échouage » (*sic*) de rattraper des retards et remonter des moyennes bloquées au 13 mars. À notre sens au contraire, pour qu'il n'y ait qu'une « incidence marginale de la pandémie sur le parcours de l'élève », selon les mots du DFJC, il ne faudrait en aucun cas empêcher toute possibilité de rattrapage, alors que les élèves, jusqu'au 3 juillet, auront perdu treize semaines pour tenter d'éviter l'échec. Dans plusieurs branches, c'est vraisemblablement près de

la moitié des notes réglementaires qui manqueront au moment du solde final. Et il faut penser aussi aux élèves de deuxième année, qui satisferaient aux conditions de promotion, mais avec des moyennes insuffisantes dans les branches dont les notes sont retenues en troisième année, avec double compensation. Autre injustice et autre motif de recours.

Après avoir attendu beaucoup trop longtemps des décisions dont la lenteur n'était pas du tout nécessaire, car elles étaient prévisibles dès la fermeture des écoles, nos élèves reçoivent en même temps que nous de manière froide et administrative leurs modalités de promotion, annoncées tout d'abord dans un « point presse » sans presse, souvent confus, et dépourvu de toute expression de sympathie à leur égard : des conditions de promotion quasi ordinaires, qui ne tiennent pas compte, ou si peu, du caractère exceptionnel de la séquence historique en cours.

Maîtres des notes

Dès les décisions des autorités scolaires connues, nos directions nous demandent dans l'urgence, avec une rapidité qui ne nous paraît pas du tout nécessaire, de livrer nos moyennes, de tenir des conseils de classe à distance, bref de boucler l'année scolaire de manière administrative avant même que nous ayons pu rencontrer nos élèves. Si les raisons de l'urgence existent, la peur d'une deuxième vague du virus par exemple et de l'impossibilité anticipée d'un retour en classe en juin, qu'on nous le dise, et que nos autorités souffrent au moins la demande d'une explication.

Au moment où s'ouvre enfin l'heureuse perspective de revoir nos élèves, de renouer un véritable lien longuement interrompu, il nous paraît important de pouvoir leur rendre des travaux effectués avant le 13 mars, de les commenter ensemble et de les réévaluer éventuellement, comme il arrive parfois, et à ce moment, de vérifier les moyennes en leur présence. C'est pourquoi les demandes de nos directions nous mettent mal à l'aise.

Nous communiquons bien entendu nos notes et les moyennes à nos élèves ; cela prend du temps, les élèves sont souvent difficilement atteignables, mais nous le

faisons. Nous ne retenons rien, et nous faisons tout pour informer nos élèves. Mais nous demander d'inscrire des notes et des moyennes, sans en discuter en classe, rencontre des objections auxquelles notre conscience professionnelle s'oppose. Peut-être serait-il opportun de décider que les moyennes que nous livrons sont indicatives et qu'elles pourront être modifiées le cas échéant dès le retour en classe.

Le confinement : une circonstance particulière pour tous les élèves

Pour les élèves de troisième année qui auront été promus, nous trouvons très dommage que le Département décide qu'ils pourront choisir de venir ou pas dès le 8 juin en classe. On peut comprendre que l'effort durant quatre semaines de cours se concentre sur les élèves qui se prépareront à une session d'examen complète, et il faudra revenir sur ce point délicat ultérieurement. Mais une présence des lauréats devrait au moins être exigée sur la première semaine, selon leur horaire, entre autres pour recevoir en mains propres (!) leurs dernières copies ou travaux réalisés en classe, mais surtout pour nous donner l'occasion de parler de la période récente et du temps scolaire partagé, de les féliciter et de les encourager pour leur avenir proche. Et ne pourrait-on pas imaginer que ces élèves auront envie et besoin de revenir en classe, pour soutenir leurs camarades et travailler encore en vue de leurs futures études ? En l'absence de cérémonies officielles de promotion, il faut qu'un moment soit réservé, dans nos murs, qui en tienne lieu. C'est important pour nous et nos élèves.

Pour tous les autres, dont nous aurons à discuter lors de conseils d'élèves, nous devons considérer, à côté de circonstances personnelles ou médicales connues, que tous les cas d'échec entrent dans la catégorie des « circonstances particulières » : huit semaines de confinement, dix semaines d'enseignement en classe perdues et autant d'occasions manquées pour obtenir des chances d'améliorer telle ou telle moyenne, si tout cela ne constitue pas une circonstance particulière, quoi d'autre alors ? Sur cette base, en fonction de l'importance des

déficits, les critères habituels guideront nos choix et nos discussions.

Entre les murs

D'ici là, nous voulons dès maintenant préparer la reprise de juin, individuellement, en appelant tous nos élèves, commander des livres, préparer des cours, et collectivement dans nos files respectives, pour réfléchir à ce qu'il est raisonnable de prévoir sur quatre semaines d'enseignement qui nous permettront de nous projeter avec nos élèves vers une rentrée d'août, pleine d'incertitude, de risques peut-être, mais de chances également d'un nouveau *départ dans l'affection et le bruit neufs*.

Lausanne, le 14 mai 2020

*D'autres prises de position sur l'enseignement consultables sur www.avmg.ch / www.svms.ch / www.svmep.ch / www.sud-ep.ch et sur la fonction publique en général sur www.sud-vd.ch.
Les informations que nous diffusons vous intéressent ?
Pensez à nous rejoindre en adhérant sur www.avmg.ch (200.- pour une cotisation annuelle).*